

LA FIXATION DES DUNES LITTORALES : UNE HISTOIRE CONTROVERSÉE ?

Dans l'après-midi du 12 juillet 2022, deux incendies se déclarent quasi simultanément en Gironde, dans la partie septentrionale du massif forestier des Landes et du Parc Naturel Régional des Landes (PNR) de Gascogne ¹.

Le premier sinistre débute au sud du Bassin d'Arcachon, de manière accidentelle, vers quinze heures, dans une parcelle de la forêt usagère de La Teste-de-Buch, au lieu-dit Soussine. La camionnette d'un artisan jardinier qui a emprunté la piste 214², laissée ouverte sur ordre de la préfecture de la Gironde contre l'avis du maire, prend feu et embrasse la forêt avoisinante. Le deuxième incendie est signalé une heure plus tard, près de Landiras, entre Hostens et Langon, au sud du département girondin.

Ces deux feux hors normes vont provoquer l'évacuation de près de 37 000 habitants³ et ravager 20 800 hectares de forêt (principalement) de pins durant près de deux semaines, avant que les nombreux moyens déployés⁴ ne parviennent à les fixer : celui de La Teste-de-Buch au bout de 11 jours, le 23 juillet, tandis que celui de Landiras passe sous contrôle le surlendemain, le 25 juillet.

La vitesse de propagation et l'intensité des feux surprennent les responsables du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ; c'est ainsi qu'à La Teste, le 18 juillet, alors que le quartier de Cazaux, au sud-est de la commune, est désormais transformé en village fantôme, les flammes atteignent le quartier de Pyla-sur-Mer⁵.

Tout en mettant en cause le réchauffement climatique, le bilan officiel fera état d'une trentaine de bâtiments et de cinq campings détruits (à Pyla-sur-Mer) ; aucune victime ne sera à déplorer.

Largement couvert par les médias (télévisions, radios, journaux, etc.), français et étrangers, la double catastrophe de juillet-août 2022 a donné lieu à de d'in vraisemblables commentaires et surtout à des polémiques, notamment à La Teste-de-Buch où l'incendie a détruit 7000 hectares (sur les 11.000 hectares que possède la commune) - ces polémiques ne sont toujours pas éteintes quatre ans plus tard, d'autant que le feu est à nouveau venu faire les grands titres de l'actualité de l'été 2026 et a réalimenté les controverses...

Le vendredi 7 octobre 2022, lors d'une émission télévisée présentée par Julian Bugier depuis la place du marché de La Teste, dans le cadre d'un hommage rendu aux sapeurs-pompiers, lorsque le journaliste demande d'applaudir les soldats du feu et les secouristes, des sifflets et des huées retentissent dans une partie de la foule – un « scandale », vitupérera le maire testerin, pourtant parfaitement au courant des dissensions qui agitent depuis plusieurs semaines ses concitoyens, notamment au sujet de la forêt usagère – site classé de 3800

¹ Créé en 1970, ce PNR s'étend sur 51 communes réparties sur deux départements.

² Piste forestière, la Piste 214 relie la route départementale D218, près de la dune du Pilat, à la route départementale D112 allant de l'agglomération principale de La Teste au bourg de Cazaux.

³ D'autres sources (notamment la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine) parlent de « 50 000 évacuations préventives organisées ».

⁴ Quelque 3 000 pompiers (français mais aussi grecs, allemands et autrichiens notamment).

⁵ *Quotidien Sud-ouest* édition du 19 juillet 2022.

hectares¹ détruit à 80 % - et des inscriptions insultantes, disséminées à travers la ville, qui le visent, ainsi que la préfète Fabienne Buccio et Pierre Marzat, le représentant des propriétaires en forêt usagère².

Les forêts de La Teste-de-Buch et de Landiras sont radicalement différentes. En effet, loin d'être homogène, le patrimoine forestier testerin est alors composé de trois strates : une forêt naturelle – la forêt usagère (la dernière de France) - dont on fait remonter le statut au Moyen-Âge (baillette de 1468) et deux forêts « artificielles », récentes, dues à la main de l'homme, à savoir la forêt littorale ou dunaire et la forêt « intérieure »

La méconnaissance de l'histoire de la forêt landaise a conduit à certains raccourcis qu'il convient de rejeter et sur lesquels il est toujours opportun de s'interroger. C'est ainsi qu'un état des lieux établi par M. Victor Piganiol, dans un article publié le 21 septembre 2023³ met en cause, sans la moindre explication, la gestion de la forêt usagère de La Teste et commet l'erreur de donner à la forêt « récente » de La Teste, comme à celle de Landiras une seule date de naissance : la loi impériale de 1857 !

I. Retour sur l'histoire de la forêt landaise

Plus grande forêt artificielle d'Europe (1,3 million d'hectares), la forêt des Landes de Gascogne a été, pour l'essentiel, créée au XIX^e siècle. Car, contrairement aux idées reçues, il s'agit à la base d'une forêt millénaire d'origine naturelle dont il ne subsistait, à la fin de l'Ancien régime, que des lambeaux ; la simple consultation de la carte de l'ingénieur-géographe Nicolas-Hubert Mesny (1763) et, surtout, la carte de Belleyne⁴ permet de constater que les vallées de l'Estrigon et de la Leyre, le Marensin, les Pays de Born et de Buch sont alors en bonne partie boisés en pins.

Deux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées ont attaché leur nom à cette vaste entreprise d'ensemencement : Nicolas Brémontier pour le boisement des dunes littorales, Jules Chambrelent – initiateur selon la tradition de la loi impériale - pour celui de l'intérieur des terres. Non sans susciter d'interminables controverses : entre Girondins et Landais, entre Ponts et Chaussées et Eaux et Forêts notamment.

La loi du 19 juin 1857 –

La quasi-totalité de l'écosystème landais est donc œuvre humaine et comporte deux ensembles bien distincts – la forêt littorale ou dunaire dont l'ensemencement en pins a débuté

¹ Robert Aufan, dans *La forêt usagère de La Teste-de-Buch des origines à nos jours*, éd. Les Établissements, Asnières, 2021, souligne les quatre originalités de cette forêt unique : géographique, historique, botanique et sociale (p. X). Depuis le XVIII^e siècle en effet, les habitants domiciliés sur le territoire des anciennes paroisses de La Teste, Gujan et Cazaux, se divisent en deux catégories – ceux qui possèdent le sol, les cabanes et la résine (les usagers ayant-pins) et ceux qui ont droit aux bois (les usagers non ayant-pins). Quant aux droits d'usage proprement dits, « donnés à perpétuité à tous les habitants du territoire du Captalat, indivisibles et imprescriptibles », ce sont les droits de : chauffage, glandage, pacage, le droit d'humus et le droit au bois d'œuvre (maison, bateau, etc.).

² *La Dépêche du Bassin* édition du 7 octobre 2022.

³ V. Piganiol professeur d'histoire et géographie, docteur en géographie du tourisme - université Bordeaux Montaigne, « Un an après, retour sur les incendies forestiers en Gironde de 2022 ».

⁴ Les relevés débutèrent dès les années 1760 à l'initiative de l'intendant Charles Boutin.

à la fin du XVIII^e siècle – et plus précisément en 1787, et la forêt intérieure – résultante de la loi du 19 juin 1857.

Cette loi, votée sous l'impulsion de Napoléon III, avait certes – et c'est son titre ¹ - pour objectifs d'assainir les landes humides, et de les mettre en exploitation ; s'ensuivraient l'extension du gemmage (la résine était récoltée depuis des siècles) et une exploitation plus rentable du bois, en particulier pour les besoins de la construction ferroviaire (poteaux et traverses). Elle mit, avant tout, les communes dans l'obligation :

- soit de drainer et d'ensemencer en pins leurs *communaux* – grandes étendues désertes réservées au mouton,

- soit de les aliéner en vente publique à des particuliers qui voudraient supporter ces frais d'assainissement et de reboisement.

Les débats sur la forêt intérieure, véritablement lancés par l'ouvrage de Roger Sargos, issu de l'École des Eaux et Forêts de Nancy - *Contribution à l'histoire du boisement des Landes de Gascogne*, publié à Bordeaux, par Delmas, en 1949 - paraissent désormais clos : l'auteur qui « comblé un vide, redressé des erreurs »², n'a pas hésité à tirer de l'oubli et à mettre l'accent sur la contribution majeure de l'ingénieur landais Henri Crouzet, « l'aménageur » du domaine impérial de Solférino, quitte à écorner quelque peu la statue de Jules Chambrelent, « le père de la forêt landaise »³, célébré en 1907 par un obélisque surmonté d'un médaillon commandé par le Touring-Club de France au sculpteur Gaston Veuvenot Leroux⁴.

Dans le prolongement de la réécriture du passé landais par Roger Sargos, une stèle commémorative « à la mémoire des pionniers régénérateurs des Landes », sculptée en 1951 par l'artiste marseillais Jean Ginier⁵, est inaugurée à Lit-et-Mixe le 27 septembre 1953 ; elle évoque la transformation des paysages landais, le système de l'agro-pastoralisme cédant la place à la forêt « industrielle ». On peut toutefois regretter que dans la précipitation la stèle ait été entachée d'erreurs⁶ !

Par contre, il faudra encore beaucoup de temps pour obtenir un large consensus en ce qui concerne la forêt dunaire. Si les grandes étapes qui ont marqué sa création sont désormais bien connues, elles sont agrémentées de controverses – toujours persistantes. Les premières polémiques, dès le début du XIX^e siècle, ont été provoquées par le bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux – le chanoine Louis-Mathieu Desbiey ; les suivantes, par la querelle

¹ Loi relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne.

² Revue Forestière Française, *Nécrologie de Roger Sargos (1888-1966)*, 1967, p. 49.

³ Léon Mazzella, Jules Chambrelent, le père de la forêt landaise, dans *Sud-ouest dimanche* du 15 décembre 1984, p. 28. Cet article fut vivement contesté par M. Jean Réglat président de l'Association historique – Les Amis de Bazas – (*Sud-ouest Dimanche* du 13 janvier 1985).

⁴ Situé sur la route d'Arcachon (D1250) à Cestas-Pierroton, près du lieu des recherches et de la demeure de l'ingénieur, l'obélisque porte l'inscription : « Il assainit et embellit la Lande, et porta l'aisance dans un pays déserté ».

⁵ Jean Ginier (Marseille, 1912 – ID., 2003).

⁶ Il a fallu l'exposition du Musée des douanes – Les frères Desbiey et la fixation des dunes - pour que ces erreurs soient relevées en 1986 : dates de naissance et de décès de Guillaume Desbiey. Ironie de l'Histoire : dans son discours inaugural, Roger Sargos met l'accent sur Guillaume Desbiey et entretient la confusion entre *Pierre* et Jean-Baptiste Peyjehan. car c'est ce dernier « qui conseilla à Brémontier la technique des semis de pin protégés par des fascines de genêts », et non son frère aîné !

entre Ponts et Chaussées et Eaux et Forêts, et les extrapolations suite à la « découverte », tardive et inexplicable, des mémoires de l'ingénieur de la Marine Charlevoix de Villers.

L'ensemencement des dunes de Gascogne –

Pendant des siècles, les habitants de la côte atlantique ont vécu « sous la menace des sables » marins poussés par les vents dominants venus du large¹. La situation change lorsque se développent des expériences de rénovation agricole, la réduction des friches impliquant la fixation des dunes, avant même la réalisation d'éventuels canaux destinés à drainer les terres humides. Les premières tentatives d'envergure pour fixer les dunes par des semis de pins ont donc lieu à la fin du XVIII^e siècle.

Historiens, érudits et porte-parole patentés des Ponts et Chaussées et des Eaux et Forêts se rejoignent pour situer les débuts de la fixation de ces dunes littorales sur la rive sud du Bassin d'Arcachon (au Moulleau), pour les dater en 1787, et pour désigner Brémontier comme un des artisans, sinon l'artisan de cette expérimentation.

Pourquoi le bassin d'Arcachon, pourquoi 1787 et non 1782 – date avancée par certains auteurs ? En juillet 1776, le capital de Buch François-Alain Amanieu de Ruat sollicite de l'intendant Dupré de Saint-Maur l'autorisation d'ensemencer les dunes « sur les côtes de La Teste », mais la mort le surprend deux mois plus tard. C'est son fils et héritier François, qui doit attendre 1782 pour être enfin autorisé à réaliser des semis de pins² sur les deux rives du bassin d'Arcachon – à La Teste et sur la presqu'île du Ferret, mais s'il fait réaliser des essais par son homme d'affaires, le négociant Jean-Baptiste Peyjehan, ce n'est pas sur des dunes elles-mêmes mais dans des lèdes³ - Pissens, Pierrille et Jaougut au sud, Bayle et Lespalles au nord.

C'est Brémontier, après avoir saisi le dernier capital et « enrôlé » Peyjehan, qui franchit le pas en mars 1787 et engage la longue mais victorieuse « lutte contre les sables ».

Malgré les difficultés techniques, politiques et financières, un arrêt des travaux de 1793 à 1801, l'action de Nicolas Brémontier s'avère déterminante auprès des autorités départementales et nationales ; avant sa promotion à Paris en mars 1803⁴, il assiste à la mise en place de la Commission des dunes et à la reprise de l'ensemencement.

Le 2 juillet 1801 (13 messidor an IX), un arrêté des Consuls prescrit « de prendre des mesures pour continuer de fixer et planter en bois les dunes des côtes de Gascogne, en commençant par celles de La Teste, d'après les plans présentés par le citoyen Brémontier ». Ce redémarrage des travaux est confié à une Commission des dunes, installée par l'arrêté préfectoral du 5 août 1801 (17 thermidor an IX) ; elle est composée de Brémontier, d'un administrateur forestier (Guyet de Laprade) et de trois membres de la Société des Sciences,

¹ Jacques Ragot, *La vie et les gens de La Teste de Buch pendant la lutte contre les sables*, Graphica, 1975.

² Par arrêt du Conseil d'État du Roi du 23 mars 1779, M. de Ruat se vit d'abord octroyer la concession des dunes situées dans son propre capitalat, contre paiement d'un cens annuel et à condition qu'il tînt sa promesse d'y faire des plantations. Puis l'arrêt du Conseil d'État du Roi en date du 21 mai 1782 transforma « l'accensement » en « inféodation ».

³ Lèdes ou lettes : petits vallons marécageux situés entre les dunes et où croissait une végétation utile au pacage.

⁴ Le 18 juillet 1803, il sera fait chevalier de la Légion d'Honneur. Atteint de la tuberculose, il meurt à Paris le 16 août 1809.

Arts et Belles-Lettres de Bordeaux¹ (Bergeron, Labadie de Haux, maire de Baurech, et Catros), tandis que Peyjehan est nommé inspecteur des travaux pour la Gironde et les Landes !

Après l'ouverture d'un crédit de 12.000 francs par le conseiller d'État Emmanuel Cretet (1747-1809), directeur général des Ponts et Chaussées (5 septembre 1801), la Commission inaugure, avec le Préfet Dubois, le Commissaire principal de la Marine et Peyjehan, le premier atelier de fixation, à la Pointe de Grave (24 septembre 1801).

Le 12 janvier 1802, par un nouvel arrêté, Dubois organise le champ d'action de la Commission des Dunes et crée cinq nouveaux ateliers de semis. Mais les Landais commencent à s'agiter.

Le 12 juillet 1808, le décret de Bayonne crée la Commission des dunes des Landes, qui est composée de l'ingénieur en chef Panay, du conservateur à Pau - Boux, de Tassin, Ducourneau et Larreillet, avec Boulart comme inspecteur des travaux.

A la chute de l'Empire, le bilan n'est guère positif : 16 ateliers ont été mis en place (Le Verdon, Soulac, Le Flamant, Hourtin, Le Cap-Ferret et La Teste pour la Gironde, Sainte-Eulalie, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Lit, Vielle-Saint-Girons, Soustons, Capbreton, Ondres et Tarnos pour les Landes) ; mais leur dispersion et la faiblesse des ressources des Commissions n'ont abouti qu'à l'ensemencement de 4.374 hectares de dunes (2507 hectares en Gironde et 1867 dans les Landes) !

Le 5 février 1817, une ordonnance royale prescrit la reprise des travaux de fixation des dunes confiée à l'administration des Ponts et Chaussées, supprime les Commissions des dunes, et prévoit enfin que lorsque les semis atteindront sept ans, la Direction des Ponts et Chaussées en fera remise à l'Administration des Forêts.

Le 31 janvier 1839, une nouvelle ordonnance royale fixe les modalités d'exploitation des pins maritimes de Gascogne pour la production de bois et le gemmage.

Le 18 juillet 1843, le préfet de la Gironde Jean-André de Sers prend connaissance du Rapport de la Commission spéciale qu'il a créée en 1839 pour faire le point sur l'ensemencement des dunes : ce rapport précise que le boisement des lèdes se fait en même temps que les dunes elles-mêmes.

Le 28 juillet 1860, une première loi autorise l'aliénation des forêts et dunes de Gascogne – elle permettra la création de la Ville d'hiver d'Arcachon.

Le 29 avril 1862, un décret confie la direction des semis forestiers à l'administration des forêts, sous l'autorité du ministère des Finances.

Le 13 mai 1863, une deuxième loi autorise l'aliénation des forêts et dunes de Gascogne.

En 1864, 79.000 hectares de dunes sontensemencés² ; en 1876, le programme initial de plantation des dunes littorales est achevé ; quelque 102.000 hectares ont été fixés.³

II. Les controverses sur la forêt dunaire

¹ Le nom d'académie ne fut qu'au retour des Bourbons en 1914.

² Henri Perrin, La fixation des dunes en France, *Annales de l'École Nationale des Eaux et Forêts*, 1928, p. 234.

³ Tableau dans Micheline Cassou-Mounat, *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne*, Bordeaux, 1978.

Il est de bon ton de citer parmi les précurseurs de Brémontier, après les vigneron de Capbreton, les côtiers de Bayonne et d'Anglet, les frères Desbiey. Certes, en août 1776, l'aîné - Guillaume, à l'époque receveur-entreposeur des fermes du Roi à La Teste, a remporté le prix Beaumont de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour son *Mémoire sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux quant à la culture et la population*, un mémoire dont on s'est plu pendant des décennies à lui refuser la paternité¹ et qui, chose surprenante, n'évoque nullement la fixation des dunes !

Ce serait alors le benjamin de la famille, le chanoine Louis-Mathieu, qu'il faudrait encenser. De fait, celui-ci a lu, le 25 août 1774, à cette même Académie royale de Bordeaux – c'est son aîné qui le révèle en note dans son mémoire récompensé -, un *Mémoire sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres, et sur les moyens de les fixer ou du moins d'en retarder les progrès*. Ce mémoire, dont on ne connaît pas le moindre mot, aurait disparu dès 1784 – subtilisé par Brémontier, ajoute-t-on, sur la foi d'une lettre que l'abbé Desbiey lui-même écrivit au médecin Jean Thore en 1810.

1802-1810 – La première polémique : le chanoine Desbiey contre Brémontier

Menacé d'arrestation, notamment à la suite des accusations inconsidérées de son neveu et filleul Louis-Mathieu Turpin, le chanoine Desbiey « bibliothécaire de l'académie des sciences de Bordeaux », a été contraint de s'exiler en Espagne en septembre 1792. « Éliminé de la liste des émigrés par arrêté du ministre de la police générale du 6 septembre 1801, il rentre en France le 7 juillet 1802, obtient du maire de Bayonne un « passeport » pour se rendre à Bordeaux, mais fait un détour par Mont-de-Marsan ! Le 17 juillet, il se présente devant le préfet des Landes pour faire la promesse « d'être fidèle au gouvernement établi par la Constitution », obtient « une expédition conforme » du secrétaire général de la préfecture Louis-François Tassin mais attend le 20 juillet pour faire viser son passeport par le maire montois Jean Lauransan et gagner Bordeaux par le courrier de Bayonne.

Il a en effet tenu à assister la veille, 19 juillet 1802, à la lecture en séance publique du Rapport de Tassin, par ailleurs membre de la Société d'Agriculture, qui a été chargé par son préfet d'une tournée dans les dunes girondines. Dans son rapport, Tassin présente « Peyjehan Jeune comme l'auteur du procédé adopté à La Teste pour fixer les dunes mobiles » et souligne que la méthode imaginée « très simple et diamétralement opposée au mode prescrit par le citoyen Brémontier [...] avait été mise en pratique 40 ans auparavant à Saint-Julien... »². Une question, non résolue, se pose : cette ultime précision figurait-elle dans le rapport lu en public ? Il est en effet douteux que les Testerins aient fait référence à d'anciens essais réalisés à Saint-Julien en Born ! Qui plus est, lors de sa publication en octobre 1802, le rapport Tassin comporte une note qui prétend compléter mais modifie en réalité le texte de base : « *Il y a près de 50 ans, la dune de Broque, finage de Saint-Julien, quartier de Sart, fut fixée par les soins et sous la direction de MM. Desbiey frères, Caule et Denthomas d'Armentieu, sans aucun secours du gouvernement* ».

¹ Démonstration a été faite en 1990 que Guillaume Desbiey est bel et bien l'auteur du mémoire récompensé. Voir M. Boyé, Un receveur des fermes, lecteur de Montesquieu : Guillaume Desbiey, dans *Actes 1990-1991 de l'Académie Montesquieu* n° 8, 1992, p.7-30.

² AD Landes, Fonds Silguy, 17 L/4.

Il y a à l'évidence tentative de falsifier l'histoire : 1762 ou 1752 ? Car en 1752, le notaire Jean Desbiey était toujours vivant¹ et, seul, son fils aîné Guillaume pouvait être à ses côtés, Louis-Mathieu, alors âgé de 18 ans, poursuivant ses études à Bordeaux.²

Dans les mois qui suivent son retour en France, l'abbé Desbiey aurait saisi la préfecture des Landes (Tassin) pour obtenir « une commission pour veiller aux semis de pins sur partie des dunes de Contis » au bénéfice de son neveu Turpin : Brémontier, mécontent du rapport Tassin, l'en aurait privé !

En 1810, le chanoine Desbiey lance une nouvelle attaque contre l'ingénieur Brémontier, décédé, dans ses échanges avec le médecin et botaniste Jean Thore qui travaille à son ouvrage *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne ou aperçu topographique, physique et médical des côtes occidentales de ce même golfe*. Le 30 avril, Louis-Mathieu Desbiey rédige une longue missive à l'intention de Thore, dont une copie³, est conservée aux archives municipales de Bordeaux.

Cette lettre, véritable réquisitoire contre Brémontier et reproduite in-extenso dans son ouvrage, permet à Thore d'affirmer, pour le plus grand plaisir des Landais : « les travaux des frères Desbiey ne furent pas absolument inutiles aux habitants du quartier de Sart qui bordait de plus près le domaine de Broque ; en effet, les semis faits à l'est et au nord-est se trouvant garantis par la dune se sont parfaitement conservés et ont sauvé jusqu'à présent la maison appelée Héoule et même celle de Benate... ».

Quoi qu'il en soit, deux accusations sont portées contre Brémontier. Confirmant qu'il a présenté le 25 août 1774 à l'académie de Bordeaux un mémoire *sur l'origine des sables [...] et sur les moyens de les fixer, ou du moins d'en retarder les progrès*, le chanoine Desbiey prétend que le manuscrit original déposé entre les mains du secrétaire perpétuel François de Lamontagne (Bordeaux, 1724 – Preignac, 1812) aurait été réclamé par le comte de Montausier qui l'emporta à Paris tandis que la seule copie qui lui restait, réclamée par l'intendant Dupré de Saint-Maur en 1784, fut remise à Brémontier qui la fit disparaître !

Pendant plusieurs décennies, nul ne tient compte des accusations du chanoine Desbiey. Les hommages à Brémontier se multiplient : en 1818, les autorités gouvernementales font élever un cippe à La Teste, en 1864, Émile Pereire baptise une villa de la Ville d'Hiver « Brémontier » et en 1878 la Société immobilière d'Arcachon – émanation de la Compagnie du Midi - fait réaliser par Anselme Léon un buste de l'ingénieur qui est fondu en trois exemplaires : un pour une place de la Ville d'Hiver⁴, un pour remplacer l'Aigle impériale de la colonne de Labouheyre⁵, le troisième pour l'École des Ponts et Chaussées.

Tout changea avec la (re)découverte des mémoires du baron Charlevoix de Villers.

A partir de 1879 ? Haro sur Brémontier

¹ Jean Desbiey père mourut le 28 novembre 1753.

² Il allait obtenir son diplôme de docteur (bachelier) en théologie le 20 juillet 1753 et être ordonné prêtre le 1^{er} mars 1758.

³ Seul le post-scriptum est de la main de l'abbé Desbiey.

⁴ L'inauguration a lieu le 22 septembre 1878

⁵ J. Ragot, *Pages d'histoire locale*, imp. Graphica, Arcachon, 1986, p. 19.

Rappelons les faits. Le projet du négociant bordelais Guillaume de Lorth, suggérant en 1776 la création d'un port sur le Bassin et un canal de Bordeaux à Bayonne, retient plus particulièrement l'attention des autorités locales et gouvernementales. L'ingénieur en chef de la Marine et des Colonies Louis-Roger Charlevoix de Villers (? – Paris, 17 janvier 1784) est alors envoyé en mission à La Teste en août 1778 par son ministre Sartine et par Necker.

Dans ses rapports (1778-1781), Charlevoix ne cesse d'insister sur « la nécessité d'ensemencer [avant tous travaux] les dunes de sables... » Et d'expliquer sa méthode : « commencer l'ouvrage du côté de la mer à l'endroit même où les hautes marées ne montent pas... », en protégeant les semis par un cordon de fascines.

A-t-il été inspiré par des propriétaires landais ? Par les frères Desbiey ? Aucun document ne permet de l'affirmer, à moins de prendre pour argent comptant la lettre de l'abbé Desbiey à Jean Thore d'avril 1810, c'est-à-dire écrite après la mort de Brémontier.

Pour l'érudit girondin Émile Durègne de Launaguet, ce n'est qu'en 1879¹, que sont « redécouverts » les cinq mémoires et prospectus du baron Charlevoix de Villers², par l'archiviste bordelais Raymond Céleste. Celui-ci en réalisa (ou fit réaliser) des copies qui sont, pour la plupart, conservées à la Bibliothèque municipale de Bordeaux³, et conduisent aujourd'hui encore de nombreux auteurs à attribuer à Charlevoix de Villers « la paternité de la fixation des dunes » ! Une paternité qui a été péremptoirement affirmée en 1890 par Dulignon-Desgranges devant l'académie de Bordeaux⁴ et martelée par Charles Grandjean lors de la conférence qu'il a présentée à la Société de géographie commerciale de Bordeaux le 12 avril 1897 et consacrée au Baron Charlevoix de Villers.

Tous les auteurs qui s'intéressent ensuite à la fixation des dunes leur emboîte le pas. Jusqu'à Pierre Buffault qui, en 1942, avec son *Histoire des dunes maritimes de Gascogne*, « achève de remettre Brémontier à sa vraie place, celle d'un administrateur efficace plutôt que d'un inventeur de génie ».

Une thèse écartée ou tout simplement ignorée : celle des Testerins

:

¹ E. Durègne de Launaguet, Arcachon, dans *Villes du Sud-ouest*, Chabas éditeur, Hossegor, 1935.

² 1 - Résumé d'observations sur la commission de Sa Majesté décernée à M. le baron de Villers pour l'examen du projet de former un port au bassin de la Teste de Buch, sur la côte d'Arcachon, propre à recevoir les escadres du roi ; d'ouvrir un canal de ce bassin à Bordeaux, à l'usage de la marine royale et du commerce de cette ville. Prospectus général d'un port au bassin d'Arcachon, d'un canal de ce bassin à Bordeaux, d'un autre à la rivière de l'Adour vers Bayonne et de l'établissement de toutes les landes. De la fixation des dunes de sables et de la passe du bassin d'Arcachon, des établissements relatifs au port, au commerce, à la culture des landes et à l'administration. 2 – Prospectus du résultat de différentes opérations faites relativement au projet général du port d'Arcachon, des canaux et de l'établissement des Landes. 3 – Le port d'Arcachon et particulièrement son entrée. 4 – De l'ensemencement des isles de La Teste, du Matoc, des Islets dans le bassin d'Arcachon, ainsi que de toutes les dunes depuis la Pointe-de-Graves ou de la rivière de Bordeaux jusqu'à Bayonne ; de la police à établir pour l'accélération, la réussite de l'ensemencement et sa conservation, relativement à l'établissement du port de La Teste, et à la fixation de sa passe. 5 – Préliminaire du devis de cléonage - devis des ouvrages à faire pour la construction d'un cléonage, placé à l'entrée du bassin d'Arcachon, depuis le cap Ferret à l'extrémité de la passe du Nord, jusqu'à l'extrémité la plus au sud de l'entrée du havre, afin d'en diminuer la trop grande ouverture.

³ Céleste fit aussi un envoi à la Société scientifique d'Arcachon (Conseil d'administration du 8 janvier 1888) ; Durègne de Launaguet est alors direction de la station zoologique d'Arcachon.

⁴ William R. Fisher, *The Indian Forester*, compte rendu de l'ouvrage de Charles Grandjean, inspecteur-adjoint des Forêts, « Les Landes et les Dunes de Gascogne », 1897, p. 48.

L'affaire est-elle entendue ? Ne peut-on plus restituer à Brémontier la gloire que lui ont accordée Louis XVIII, Pereire et le conseil d'administration de la Société immobilière d'Arcachon ? Et enfin rechercher « l'inventeur de génie » de la fixation des dunes, en tenant compte, non pas de la diatribe de Louis-Mathieu Desbiey contre Brémontier¹, ni même des rapports de Charlevoix de Villers, mais du jugement passé sous silence des notables testerins de 1789.

Ne serait-ce pas l'énigmatique officier de marine de Kearney... qui a donné son nom à la fin du XVIII^e siècle à une passe de sortie au sud du bassin d'Arcachon ?

Le 1^{er} mars 1789, les Testerins – du moins leurs notables - terminent la rédaction de leur cahier de doléances. Dans l'article 3, intitulé « L'ensemencement des dunes de sable est un ouvrage absolument utile à l'État et à chaque habitant de Lateste », les Testerins rappellent que « M. de Carnay lieutenant de vaisseau qui avoit eu sous les yeux les premiers rapports et surtout celui de M. de Beauvant², présenta des mémoires au gouvernement en 1768 et 1772, dans lesquels il fut clairement démontré qu'on pouvoit remédier à cet inconvénient [l'avancée des sables] par une complantation générale des dunes qui garantirait d'une submersion toute la cote et le port de Lateste et dont on pouvoit se promettre un heureux succès ».

Les sujets du capital de Buch n'évoquent pas les frères Desbiey, que nombre d'entre eux ont pourtant bien connus, ni Charlevoix qui, il est vrai, a dénoncé les abus, l'avidité des marins et « la vie molle, paresseuse, errante dans les bois » contractée par tous ceux qui « s'adonnaient à la récolte des pins »³ !

En 1789, les Testerins attribuent clairement la paternité de l'ensemencement des dunes à l'officier de Kearney⁴. Ont-ils eu connaissance des mémoires, du moins des conclusions des mémoires de Kearney de 1768 et de 1772 ? Il suffit de confronter le cahier de doléances testerin et le *Cahier général des demandes du Tiers-État de la sénéchaussée de Guyenne*, établi au Collège de Guyenne le 6 avril 1789.

Dans leur cahier tout d'abord, sans citer Brémontier mais sous l'œil de Peyjehan jeune, « expert dans l'art de planter »⁵, les Testerins poursuivent : « *L'essai que le Gouvernement vient de faire sur ces mêmes dunes en y jettant pendant trois ans différentes graines, notamment de pin, d'herbes et d'arbustes rempans assurent une réussite certaine et incontestable...* » Souhaitant la poursuite des travaux, ils réussissent, par la voix de leurs députés, à la faire inclure dans le cahier général avec une précision notable : « De tous les mémoires présentés sur ce sujet [« fixer les dunes effroyables »], celui de M. de Querney, lieutenant de vaisseau, a paru présenter la méthode la plus sûre et la plus simple puisqu'il ne

¹ Plusieurs auteurs, dont Dulignon-Desgranges et Joseph-Honoré Ricard, devaient considérer que les deux frères Desbiey ne se seraient occupés dans leur propriété de Saint-Julien-en Born que d'acclimater divers arbres fruitiers ou forestiers sur le sol de la lande ; quant à l'histoire des manuscrits perdus, elle serait apocryphe et de l'invention de Louis-Mathieu Desbiey, tout comme la disparition de ses semis de pins de Saint-Julien, broutés par des bestiaux !

² Il s'agit là d'un personnage énigmatique. On ne peut s'empêcher de penser à une métathèse – le scribe testerin faisant référence à Vauban qui s'était intéressé au bassin d'Arcachon dès 1678.

³ *Prospectus du projet général d'un port au Bassin d'Arcachon, d'un canal de ce Bassin à Bordeaux, d'un autre à la rivière de l'Adour vers Bayonne et de l'établissement de toutes les Landes*, article 2 – De la navigation qui est en usage dans le Bassin et de ses abus ; article 4 – De l'agriculture dans les Landes.

⁴ Patronyme aux orthographes plus ou moins fantaisistes (Carny, Carney, Karney, Querney).

⁵ Albert Larroquette, *Les Landes de Gascogne et la Forêt landaise*, éd. Dupeyron, 1924.

s'agit que de complanter ces dunes en pins et en autres sortes d'arbrisseaux rampants qui par leurs racines donneront une concistance à ces dunes et fixeroient leur instabilité. L'essai que le gouvernement vient de faire de l'ensemencement des dunes et qui a parfaitement réussi prouve d'une manière sans réplique combien il est indispensable de le continuer »¹. Brémontier et Peyjehan auraient donc suivi les conseils de Kearney.

A l'évidence, il ne faudrait pas croire Charlevoix de Villers lorsqu'il écrit que de Kearney a détruit lui-même ses rapports de 1768 et de 1772 ! Dès lors, il conviendrait de les rechercher, et pourquoi pas dans les fonds de la Bibliothèque municipale bordelaise !

« L'histoire a encore tout le charme d'une fouille inachevée » (Marc Bloch).

¹ AM Bordeaux, AA 26.

Suivant les uns (Bal, Delfortrie, Thoulet) les frères Desbiey, aidés par MM. Caule et d'Entomas-Darmentieu, auraient réussi en 1769 à fixer par des semis de pins une dune qui menaçait leur bien patrimonial près de St-Julien-en-Born. seulement et Brémontier déjà mort, il revendiqua la priorité de sa découverte, expliqua que son mémoire avait été perdu, que ses semis avaient disparu broutés par des bestiaux, enfin protesta, mais en vain, contre Brémontier qui s'attribuait toute la gloire du boisement des dunes.

Ces deux incendies sont parfois regroupés et généralisés derrière l'expression « l'incendie », comme pour le quotidien régional *Sud Ouest* qui a titré, « l'incendie du siècle » en août 2022, établissant un classement des pires catastrophes liées au feu dans la région. Ainsi, nombre **d'observateurs** ont fait référence à l'incendie de 1949 qui avait ravagé près de 52 000 hectares de forêt et causé la mort de 82 personnes.

LA FIXATION DES DUNES ET LE MÉRITE DE NICOLAS BRÉMONTIER

Michel BOYÉ¹

A la fin du XVIII^e siècle et au cours des décennies suivantes, le rivage aquitain, de la Pointe de Grave à l'Adour, a connu une véritable révolution forestière – l'ensemencement des dunes par des pins. La physionomie actuelle des bords de l'Atlantique et du bassin d'Arcachon, bien que menacés par les déboisements, l'urbanisation, les coups de boutoir de l'Océan et les incendies, témoigne de la manière dont les hommes ont œuvré pour fixer les dunes mouvantes.

Pendant des siècles, les habitants de la côte atlantique vécurent en effet sous la menace des sables qui poursuivaient leur dévorante marche vers l'est, déferlant sur l'ancienne forêt de pins maritimes et de chênes pour n'en laisser que de maigres lambeaux.

Au XVIII^e siècle, la situation changea avec les expériences de rénovation agricole qui, tendant à réduire les friches, impliquaient de fixer les dunes². La mobilité de ces dunes littorales, affirmée par la tradition, contestée par certains³ ou minimisée par d'autres, ne saurait être niée. Elle est largement évoquée dans les archives⁴.

Au grand dam de certains auteurs, « parmi les laborieux chercheurs du remède aux maux de l'époque – l'invasion des sables – la renommée n'a donné de l'éclat qu'à Brémontier seul : le marbre à La Teste, le bronze à Arcachon en ont complété l'apothéose »⁵ ! Qu'en fut-il réellement ?

En tout premier lieu, s'impose un état des lieux à l'arrivée de Brémontier à Bordeaux en 1784, pour envisager, chronologiquement, quels sont les hommes que Brémontier n'aurait fait que « plagier »⁶ pour mettre un terme à la menace des sables. Ensuite, il conviendra de mettre l'accent sur les omissions et les contre-vérités qui ont cours, afin de démontrer que revient à Brémontier « le mérite d'avoir prévu un ensemencement général », « vaste œuvre entreprise malgré mille difficultés »⁷.

I. LE RIVAGE AQUITAIN A LA FIN DU XVIII^e SIECLE

Fixer les sables est une préoccupation ancienne. Dès le XVII^e siècle, la ville Bayonne veillait au maintien du gourbet⁸ sur les sables de Capbreton et faisait procéder à des plantations à

¹ Président honoraire de la Société historique et archéologique d'Arcachon.

² Franck Bouscau, Les origines du boisement des dunes littorales en Aquitaine, dans *Bulletin de la Société historique et archéologique d'Arcachon* [= BSHAA] n° 34, 4^e trim. 1982, p. 8-21.

³ B. Saint-Jours, après des années d'études, conclut pour sa part à « la stabilité du pourtour de la Gascogne maritime depuis 10.000 ans » (1929) et provoqua de vives polémiques.

⁴ AD Gironde, C 3330 (Soulac, 1744), C 3671 (Lège, 1776).

⁵ AM La Teste, 4 D 6 : *Coup d'œil sur les dunes mobiles* (texte imprimé non référencé, p. 44).

⁶ Pierre Buffault, « Les débuts de la fixation des dunes », *Revue Philomatique de Bordeaux* 1904-1905, p. 496.

⁷ Robert Aufan, « La révolution forestière au début du XIX^e siècle », p. 74, dans Charles Daney et Michel Boyé (dir.), *Une histoire du Bassin - Arcachon entre Landes et océan*, éd. Mollat, Bordeaux, 1995 et P. Buffault, article cité, p. 496.

⁸ Oyats ou gourbet.

l'embouchure de l'Adour. De même, vers 1725-1728, l'intendant Boucher de la généralité de Bordeaux ordonna des semis de goubet sur les dunes de Mimizan. Par ailleurs, les habitants du littoral avaient pu observer que les dunes anciennes étaient stabilisées par leur couverture végétale et, s'ils en avaient déduit la nécessité de planter goubet et bruyères, ils connaissaient aussi le rôle du pin

Les premières tentatives d'envergure pour fixer les dunes par des semis de pins eurent donc lieu au XVIII^e siècle. Entre 1716 et 1724, le capital de Buch Jean-Baptiste Amanieu de Ruat entreprit d'ensemencer les dunes modernes et les lèdes¹ de La Teste. Ces essais furent concluants, mais le 31 août 1733, un incendie, allumé par des habitants jaloux de leurs droits sur les padouens et vacants, détruisit les plantations.

Un demi-siècle plus tard, en mars 1776, François-Alain Amanieu de Ruat présentait à Turgot une requête pour qu'un arrêt du Conseil du Roi l'autorisât à ensemer ses dunes en pins. En mai, les habitants des paroisses de La Teste et de Gujan approuvèrent les projets seigneuriaux². Fort de cette approbation, le 20 juillet 1776, le capital de Buch remit à l'intendant de Guyenne Dupré de Saint-Maur copie de son *Mémoire sur la nécessité d'arrêter les ravages qu'occasionnent journellement les sables de la mer sur les côtes de La Teste et sur les moyens pour y parvenir*, rédigé en 1772³ ; il y rappelait l'expérience de son prédécesseur.

Après avoir obtenu l'autorisation royale par décrets du 23 mars 1779 et du 21 mai 1782, **il confia** à son fils François la tâche d'effectuer des semis de pins sur les deux rives du Bassin d'Arcachon⁴ et d'entreprendre les premiers essais aux lieux-dits Lettes de Pissens (11 ha), Pierille et Jaougut (17 ha) à La Teste, Lettes de Bayle et de Lespalles (18 ha) sur la presqu'île du Ferret. Les résultats de cette entreprise sont difficiles à saisir dans les sources. En 1783, dans leur *Mémoire contre la Ferme générale* qui envisageait d'installer un grenier à sel dans leur paroisse, les Testerins écrivaient que « ... les sables jettés [sic] par la mer, poussés par la force et impétuosité des vents d'ouest et sud-ouest ont couvert et couvrent journellement les meilleurs biens... »⁵. Six ans plus tard, ces arguments sont repris dans le cahier de doléances : « ... les malheureux habitants ont le mal au cœur de se voir enlever [le terrain de la forêt] tous les jours par les sables qui l'attaquent de tous côtés sans pouvoir y remédier... »⁶.

Mais nombre d'auteurs régionaux rappellent que la lutte contre les sables a commencé quelques décennies plus tôt, plus au sud. Et de citer parmi les précurseurs de Brémontier, après les vigneron de Capbreton, les côtiers de Bayonne et d'Anglet, les frères Desbiey. Certes, en août 1776, l'aîné Guillaume, receveur-entrepouseur des fermes du Roi à La Teste, a remporté le prix Beaumont de l'Académie royale de Bordeaux pour son *Mémoire sur la*

¹ Lèdes ou lettes : petits vallons marécageux situés entre les dunes et où croissait une végétation utile au pacage.

² Actes capitulaires des 5 et 12 mai 1776 (AD Gironde, 3 E 22653).

³ Fernand. Labatut, *Le destin des dunes*, éd. SHAA, Arcachon, 2009, p. 62.

⁴ Le premier arrêt octroyait la concession des dunes situées dans son propre capitalat à M. de Ruat (contre paiement d'un cens annuel), à condition qu'il tînt sa promesse d'y faire des plantations ; le second transformait l'« accensement » en « inféodation ».

⁵ AD Gironde, 9 B 194.

⁶ Art. 3 du Cahier de doléances (AM La Teste, copie, archives Bonpunt).

meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux quant à la culture et la population¹, qui, chose surprenante, n'évoque pas la fixation des dunes ! Dès lors, c'est le benjamin de la famille, Louis-Mathieu, qu'il faut encenser. Celui-ci a lu en effet, le 25 août 1774, à l'Académie royale de Bordeaux, un *Mémoire sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres, et sur les moyens de les fixer ou du moins d'en retarder les progrès*. Ce mémoire, dont il ne subsiste qu'un infime extrait, a disparu dès 1784 – subtilisé par Brémontier, ajoute-t-on sur la foi d'une lettre que l'abbé Desbiey écrivit au médecin Jean Thore en 1810. Déjà, en 1802, au retour de son exil espagnol², l'abbé avait commencé à falsifier les faits en s'entretenant avec Louis-François Tassin, secrétaire général de la préfecture des Landes qui n'hésita pas à écrire en note d'un Rapport imprimé : « il y a près de 50 ans [vers 1752 donc] la dune de Broque, finage de Saint-Julien fut fixée par les soins et sous la direction de MM. Desbiey frères, Caule et Denthomas d'Armentieu sans aucun secours du gouvernement ». Or, en 1752, le père Jean Desbiey était toujours vivant et seul, son fils aîné pouvait être à ses côtés, Louis-Mathieu, âgé de 18 ans, poursuivant ses études à Bordeaux.

II. NICOLAS BRÉMONTIER ET LA FIXATION DES DUNES LITTORALES (1784-1803)

Comme l'a souligné le professeur André Ferradou en 1930 dans son *Mémoire sur la propriété des dunes de La Teste*, « le point de départ de toute l'œuvre de la fixation des dunes a été [...] le projet de la création d'un canal de la Garonne à l'Adour par Arcachon ; la fixation des dunes n'était que l'accessoire, d'ailleurs indispensable, de cette entreprise... »³

Le projet du négociant bordelais Guillaume de Lorthe, suggérant en 1776 la création d'un port sur le Bassin et un canal de Bordeaux à Bayonne, retint plus particulièrement l'attention des autorités locales et gouvernementales. L'ingénieur en chef de la Marine et des Colonies Louis Roger Charlevoix de Villers fut alors envoyé en mission à La Teste en août 1778 par son ministre Sartine et par Necker.

Le 22 septembre, Charlevoix informait Dupré de Saint-Maur qu'il s'appropriait à partir pour La Teste. Le 29 décembre, il déclarait avoir « terminé ses études sur le terrain » - en fait des travaux préliminaires : il allait parcourir le pays, tout en rédigeant mémoires et prospectus, jusqu'en décembre 1781, date à laquelle Paris l'a rappelé sous la pression de l'Intendant. Charlevoix, il est vrai, n'avait pas manqué de soulever de fortes oppositions. Si « des gens malintentionnés » enlevaient la nuit les jalons de l'arpentage qu'il avait réalisé⁴, il se trouvait aussi en conflit avec Pierre Clavaux⁵, l'un des quatre ingénieurs ou « sous-ingénieurs »⁶

¹ Guillaume Desbiey est bien l'auteur du mémoire récompensé. Voir M. Boyé, Un receveur des fermes, lecteur de Montesquieu : Guillaume Desbiey, dans *Actes 1990-1991 de l'Académie Montesquieu* n° 8, 1992, p. 7-30.

² L'abbé Desbiey était à Mont-de-Marsan du 17 au 20 juillet 1802 (voir M. Boyé, Il y a deux siècles, naissance d'une polémique : le chanoine contre l'ingénieur, dans *BSHAA* n° 143, 1^{er} trim. 2010, p. 67).

³ A. Ferradou, *ouvrage cité*, p. 88.

⁴ F. Labatut, *ouvrage cité*, p. 77.

⁵ « Mr Clavaux s'est fait quelques amis au préjudice de son travail, il s'est plus souvent employé à des plans d'opérations pour les uns et les autres, en négligeant ses occupations légitimes. » (AM La Teste, copie de la lettre du 6 avril 1781).

⁶ Ces trois sous-ingénieurs étaient : Failloux Darchicourt, Bourgeois de la Martinière et Marolles.

placés sous ses ordres. Qui plus est, Charlevoix n'avait pas craint de relever « quelques petites difficultés » : « le droit d'herbage et de pacage tant sur les montagnes de sables que sur toutes les terres des landes et terres vacantes », et le droit d'usage concernant le bois de chauffage mais aussi le bois nécessaire que « chaque habitant non propriétaire peut faire couper pour les ouvrages qui lui sont d'utilité et sans payer aucune indemnité ».

Pour faire bonne mesure, Charlevoix visait surtout les travaux antérieurs à sa mission : « Il se croit obligé de prévenir que personne jusqu'à présent (1781) n'a fait un examen de l'ensemble qu'il faut garder ; on a bien constaté assez régulièrement l'état des lieux pour ce qui concerne le Bassin de La Teste, on a écrit, on a donné différents mémoires sur la culture des Landes, on a imaginé différents canaux, mais on n'a pas cherché les moyens de réunir tous les objets en un seul et même projet comme cela est indispensable... »¹

S'il n'éreintait pas trop l'inspecteur général des Ponts et Chaussées Jean-Baptiste de Voglié Charlevoix pointait, sans les citer, Guillaume Desbiey et surtout, Nicolas Desmarets, membre de l'Académie royale de Paris. Celui-ci en effet, de juillet 1761 à février 1763, effectua une enquête sur la côte atlantique en vue d'améliorer l'agriculture de la province, à l'instigation de l'intendant Boutin, avec la bénédiction du contrôleur général des finances Henri Bertin².

Dans ses mémoires, du *Port d'Arcachon et particulièrement de son entrée*, ou *De l'ensemencement des isles de La Teste, du Matoc, des Islets dans le Bassin d'Arcachon, ainsi que de toutes les dunes depuis la pointe de Graves ou de la Rivière de Bordeaux jusqu'à Bayonne, de la police à y établir pour l'accélération, la réussite de l'ensemencement et sa conservation relativement à l'établissement du port de La Teste et à la fixation des dunes*, Charlevoix ne cesse d'insister sur « la nécessité d'ensemencer [avant tous travaux] les dunes de sables... » Et d'expliquer sa méthode : « commencer l'ouvrage du côté de la mer à l'endroit même où les hautes marées ne montent pas... »

A-t-il été inspiré par des propriétaires landais ? Par les frères Desbiey ? Aucun document ne permet de l'affirmer, à moins de prendre pour argent comptant la lettre de l'abbé Desbiey à Jean Thore d'avril 1810, c'est-à-dire après la mort de Brémontier ! Quoi qu'il en soit, le 5 juillet 1779, Necker, écrivant à Dupré de Saint-Maur, remarquait : « ... *On croit nécessaire de commencer par fixer les dunes de sable (...) et pour les fixer M. de Villers propose de poser des cléonnages³ d'abord du côté de la mer...* »⁴. Mais Charlevoix ne put passer de la théorie à la pratique. Ses mémoires devaient servir à d'autres : peut-être à Peyjehan, homme d'affaires du dernier capital de Buch, peut-être même à Brémontier.

A. L'action de Brémontier déterminante pour la fixation des dunes (1786-1803)

¹ AM La Teste, *Résumé d'observations sur la commission de Sa Majesté décernée à M. le baron de Villers pour l'examen du projet de former un port au bassin de la Teste de Buch, sur la côte d'Arcachon, propre à recevoir les escadres du roi ; d'ouvrir un canal de ce bassin à Bordeaux, à l'usage de la marine royale et du commerce de cette ville*. Toutes les citations non référencées sont extraites d'un dossier, aujourd'hui en piètre état, composé des mémoires de Charlevoix de Villers et de lettres, que le bibliothécaire Céleste offrit à la Société scientifique d'Arcachon en 1888 et désormais conservé aux archives municipales de La Teste-de-Buch.

² AD Gironde C 2891. Guillaume Desbiey participa à cette enquête (et non son frère Louis-Mathieu). Voir M. Boyé, *Guillaume Desbiey (1725-1785) ou le receveur-entreposeur et la contrebandière*, Monts, 2019, p. 53-55.

³ Cléonnages : fascines faites de branches de différents arbres (voir note ci-dessous).

⁴ AD Gironde, C 3603.

En août 1784, Brémontier, promu ingénieur en chef à Bordeaux, en charge de la province de Guyenne, s'installa à Cambes. Le 20 mai 1786, il remettait son Rapport sur les canaux dans lequel il proposait de faire des essais de fixation des dunes. Le 26 septembre 1786, Calonne accordait un crédit de 50.000 livres « pour être employé aux ouvrages qui ont pour objet de s'assurer de la possibilité d'exécution du canal projeté dans les Landes et de trouver le moyen de fixer les dunes »¹.

Où effectuer ces essais ? Le 20 février 1787, Brémontier saisit le captal de Buch pour obtenir l'autorisation d'ensemencer le littoral testérin : « ...Il y a longtemps que j'ai senti tous les avantages qui résulteraient pour l'État, pour le bien public, et pour l'intérêt particulier même des propriétaires des environs des dunes, de la fixation de ces montagnes incultes [...]. M. de Neville, intendant de la province, s'étant convaincu lui-même dans la tournée qu'il a faite sur les côtes du Médoc et dans les environs de La Teste, combien il serait essentiel, non-seulement d'en empêcher les progrès dans les terres, mais encore de tirer un parti avantageux de ce vaste terrain inutile, a sollicité, en conséquence des fonds du gouvernement qu'il a obtenus, et m'a chargé de choisir le lieu le plus commode pour faire un essai à cet égard. Après avoir successivement parcouru les bords de la mer depuis la pointe de Grave jusque par-delà Saint-Julien-de-Lit, je n'ai point trouvé pour l'exécution de ce projet, de lieu qui réunisse autant d'avantages que la partie entre la petite forêt d'Arcachon et le bassin de Pilat qui se trouve sur vos possessions. J'ai pensé, Monsieur, que vous ne trouveriez pas mauvais que nous y établissions nos ateliers.... »².

L'accord du captal et la promesse de Peyjehan jeune de le seconder obtenus, Brémontier confia à son adjoint Claude-Antoine Gagelin le soin de « déterminer la ligne que doit suivre le premier cordon [de fascines³], ainsi que la manière la plus avantageuse de faire le semis »⁴ ; le 12 mars 1787, les travaux débutèrent sur les dunes du Moulleau.

Quarante-huit heures plus tard, Brémontier agréait une double proposition de Peyjehan : « J'approuve, Monsieur, le parti que vous me proposez de faire l'essai des grands fagots de broussailles que vous croyez devoir suppléer aux fascines que nous avons d'abord adoptées, mais dont l'expérimentation vous fait présumer que la main-d'œuvre serait longue et coûteuse. J'approuve, également, le moyen que vous prenez d'en faire faire le transport par radeaux... »⁵.

Après quelques désagréments « avec le particulier qui [...] menace de s'opposer à ce que l'on continue de couper des arbrisseaux pour les fascines et les fagots nécessaires... »⁶, le 17 septembre 1787, Brémontier écrivait à Peyjehan : « ... Monsieur l'Intendant désirant faire une visite sur les travaux dont on s'occupe en ce moment pour l'essai de la fixation des dunes, serait charmé qu'il y eût un radeau de prêt dans le courant de la semaine prochaine et de le

¹ A. Ferradou, *ouvrage cité*, p. 96.

² Lettre insérée dans la *Consultation pour Mademoiselle de Ruat*, Bordeaux, imp. Durand, 1848, p. 43-44.

³ Elles sont faites de « branches de pin, genêt épineux ou autres arbustes propres à ce genre de travail et transportés dans les environs du petit bassin du Pilat ».

⁴ Lettre de Brémontier à Peyjehan jeune, du 7 mars 1787 (AM La Teste, 4 D 8).

⁵ AM La Teste, 4 D 8.

⁶ AM La Teste, 4 D 8 (lettre du 25 mars 1787).

voir conduire à sa destination ; il désirerait, de plus, voir tirer quelques coups de filet sur le bord de la mer... »¹.

L'intendant de Neville put-il jouir de ce double spectacle ? La question reste posée car les auteurs divergent sur les dates des tempêtes qui détruisirent une partie des plantations, notamment celles faites « sous la protection d'un cordon de fascines » : septembre pour les uns², l'hiver 1787-1788 pour les autres³. Fort heureusement, Peyjehan avait expérimenté avec l'aval de Brémontier et sur deux hectares, « son » système de couverture « de grands fagots de broussailles »⁴ et les résultats s'avéraient satisfaisants. Le 26 février 1788, la reprise des travaux se fit par conséquent suivant la méthode Peyjehan. La période d'essai arriva à son terme à la fin de l'année 1790 et le 25 décembre, Brémontier demanda de nouveaux crédits à l'administration du département de la Gironde.

Entretemps, le 1^{er} mars 1789, les Testerins avaient terminé la rédaction de leur cahier de doléances. Dans l'article 3, « – L'ensemencement des dunes de sable est un ouvrage absolument utile à l'État et à chaque habitant de Lateste », – les Testerins rappelaient que « M. de Carnay lieutenant de vaisseau qui avoit eu sous les yeux les premiers rapports et surtout celui de M. de Beauvant⁵, présenta des mémoires au gouvernement en 1768 et 1772, dans lesquels il fut clairement démontré qu'on pouvoit remédier à cet inconvénient par une complantation générale des dunes qui garantirait d'une submersion toute la cote et le port de Lateste et dont on pouvoit se promettre un heureux succès ».

Les sujets du capital de Buch n'évoquaient pas les frères Desbiey, que nombre d'entre eux avaient pourtant bien connus, ni Charlevoix qui avait dénoncé les abus, l'avidité des marins et « la vie molle, paresseuse, errante dans les bois » contractée par tous ceux qui « s'adonnaient à la récolte des pins »⁶ !

En 1789, les Testerins attribuaient clairement la paternité de l'ensemencement des dunes à l'officier de Kearney⁷. Avaient-ils eu connaissance des mémoires, du moins des conclusions des mémoires de Kearney de 1768 et de 1772 ? Il suffit de confronter le cahier de doléances testerin et le *Cahier général des demandes du Tiers-État de la sénéchaussée de Guyenne*, établi au Collège de Guyenne le 6 avril 1789. Dans leur cahier tout d'abord, sans citer Brémontier mais sous l'œil de Peyjehan jeune, les Testerins poursuivaient : « *L'essai que le Gouvernement vient de faire sur ces mêmes dunes en y jettant pendant trois ans différentes graines, notamment de pin, d'herbes et d'harbustes rempans assurent une réussite certaine et incontestable...* » Souhaitant la poursuite des travaux, ils réussirent, par la voix de leurs députés, à la faire inclure dans le cahier général avec une précision notable : « De tous les

¹ AM La Teste, 4 D 8..

² Robert Aufan, *article cité*, p. 75, dans Charles Daney et M. Boyé (dir.), *Une histoire du Bassin - Arcachon entre Landes et océan*, éd. Mollat, Bordeaux, 1995.

³ Jacques Ragot, *La vie et les gens de La Teste de Buch pendant la lutte contre les sables*, Graphica, 1975, p. 15.

⁴ AM La Teste, 4 D 8.

⁵ Il s'agit là d'un personnage énigmatique. On ne peut s'empêcher de penser à une métathèse – le scribe testerin faisant référence à Vauban qui s'était intéressé au bassin d'Arcachon dès 1678.

⁶ *Prospectus du projet général d'un port au Bassin d'Arcachon, d'un canal de ce Bassin à Bordeaux, d'un autre à la rivière de l'Adour vers Bayonne et de l'établissement de toutes les Landes*, article 2 – De la navigation qui est en usage dans le Bassin et de ses abus ; article 4 – De l'agriculture dans les Landes.

⁷ Patronyme aux orthographes plus ou moins fantaisistes (Carny, Carney, Karney, Querney).

mémoires présentés sur ce sujet [« fixer les dunes effroyables »], celui de M. de Querney, lieutenant de vaisseau, a paru présenter la méthode la plus sûre et la plus simple puisqu'il ne s'agit que de complanter ces dunes en pins et en autres sortes d'arbrisseaux rempans qui par leurs racines donneront une concistance à ces dunes et fixeroient leur instabilité. L'essai que le gouvernement vient de faire de l'ensemencement des dunes et qui a parfaitement réussi prouve d'une manière sans réplique combien il est indispensable de le continuer »¹.

Les travaux reprirent à l'été 1791. Mais le manque d'argent et la situation politique locale provoquèrent des à-coups préjudiciables. Alors qu'une nouvelle campagne d'ensemencement était lancée au début de l'année 1793, le 5 mars, les travaux furent suspendus pour non-paiement des avances de fonds faites par Peyjehan. Brémontier ne renonça pas à poursuivre son projet, multipliant les démarches auprès du Conseil général de la Gironde, avouant à son « adjoint » tout l'intérêt qu'il prenait à la fixation des dunes et à la commune de La Teste².

En avril 1801, Brémontier, convoqué à Paris, fit part de ses craintes à Peyjehan³ : « Je pars dans trois jours [...], j'espère beaucoup faire terminer notre grande affaire. Je ne puis imaginer qu'on nous fasse l'injustice de nous écarter d'un travail important auquel nous avons si essentiellement concouru. Il faut que l'espèce de lutte qui existe entre le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur soit terminée... »⁴. Brémontier, ingénieur des ponts et chaussées, craignait de se voir retirer la maîtrise de l'ensemencement au profit d'un représentant des Eaux et forêts, ce qui faillit se produire.⁵

L'arrêté des Consuls du 13 messidor an IX (2 juillet 1801) prescrivit « de prendre des mesures pour continuer de fixer et planter en bois les dunes des côtes de Gascogne, en commençant par celles de La Teste », tandis que l'arrêté préfectoral du 17 thermidor an IX (5 août 1801) installa la Commission des Dunes⁶, à laquelle était confiée la reprise des travaux. Le 28 fructidor an 9 (14 septembre 1801), Brémontier informait Peyjehan que le préfet Dubois et la Commission avaient décidé « de faire un voyage au Verdon pour y établir un atelier » le 2 vendémiaire (24 septembre)⁷. Le 12 janvier 1802 enfin, Dubois donnait compétence à la Commission sur cinq ateliers de semis situés au Verdon, « sur la côte d'Arcachon », à la pointe du Pachou à La Teste, au Cap-Ferret et à Mimizan.

B - « La gloire perdue de Brémontier »⁸ ?

Cette nouvelle campagne de travaux ne satisfait pas tous les protagonistes, car Peyjehan, soutenu par Brémontier, s'attacha à respecter l'arrêté des consuls, en donnant la priorité aux deux ateliers « arcachonnais » : sur la côte d'Arcachon et à la pointe du Pachou à La Teste. Le

¹ AM Bordeaux, AA 26.

² AM La Teste (lettre du 22 germinal an 2 – 13 avril 1794).

³ AM La Teste (lettre du 29 germinal an 9 – 19 avril 1801).

⁴ AM La Teste, 4 D 2.

⁵ F. Labatut, *ouvrage cité*, p. 90.

⁶ Composée de Brémontier, Guyet de Laprade, Jean-Marie Bergeron, Jean-Baptiste Labadie de Haux et Toussaint-Yves Catros ; Peyjehan était nommé inspecteur des travaux pour la Gironde et les Landes.

⁷ *Mémoires des sociétés savantes et littéraires de la République française*, p. 297-300.

⁸ L'expression est de Jacques Sargos, dans son *Histoire de la forêt landaise*.

3 nivôse an 11 (24 décembre 1802) Brémontier dut faire le point pour son inspecteur des travaux, à la suite de remarques du préfet qui désirait la plus grande activité et entendait établir un nouvel atelier à Lacanau. Ainsi apprend-on qu'il « serait inconvenant d'abandonner les ouvrages de l'atelier de Mimizan » ; que l'atelier du Cap-Ferret pouvait être suspendu momentanément ; que l'atelier du Verdon « va s'établir incessamment »¹ ! Le lendemain, dans une lettre « qui n'est point officielle et n'est que pour vous seul », Brémontier tentait de raisonner Peyjehan qui désespérait d'être remboursé des frais qu'il avait engagés : « ... Je crains que vous ne soyez longtemps à recevoir le remboursement... Croyez, mon cher Peyjehan, ne prenez rien sur vous, vous mettriez la Commission dans l'embarras... »²

En effet, cinq mois auparavant, une première offensive contre Brémontier était venue de la préfecture des Landes. Le 19 juillet 1802, après avoir mené une enquête à La Teste auprès du citoyen Dubosc³, l'adjoint de Peyjehan, Tassin, lisait en séance publique un Rapport qui présentait « *Peyjehan Jeune comme l'auteur du procédé adopté à La Teste pour fixer les dunes mobiles* » et soulignait que la méthode imaginée « très simple et diamétralement opposée au mode prescrit par le citoyen Brémontier [...] avait été mise en pratique 40 ans auparavant à Saint-Julien... ». Décision fut prise d'imprimer le rapport, enrichi de la note précitée sur les travaux de fixation menés dans les Landes bien avant l'arrivée de Brémontier !

Celui-ci prit connaissance du rapport Tassin avant sa nomination comme inspecteur général à Paris (1^{er} mars 1803). Il en fut chagriné et appela les Testerins à la rescousse. « Les citoyens composant le conseil général de la commune » ne se déroberent pas et il les remercia le 5 pluviôse an 11 (26 janvier 1803) en ces termes : « Citoyens, il me serait difficile de vous exprimer tous les sentimens de reconnaissance et de plaisir que j'ai éprouvés en recevant le certificat qu'un de vos membres a bien voulu me remettre de votre part. Je ne vous dissimulerai point que le témoignage authentique est pour moy d'autant plus essentiel qu'il se trouve entièrement à l'appuy de ce que j'avais déjà cru pouvoir avancé moy même, pour répondre à quelques assertions j'ose dire aussi hazardées que déplacées, de la part surtout d'un homme chargé des affaires publiques ; d'un homme que je n'ai jamais connu que par le mal qu'il a voulu me faire sans aucune espèce de raison, en cherchant à m'ôter le mérite d'avoir formé le projet utile de sauver vos possessions et les territoires de plus de 30 communes de l'invasion d'un ennemi qui n'avait jamais été efficacement combattu. »

Brémontier parti à Paris, Peyjehan décédé le 12 décembre 1803 et remplacé par son gendre Pierre Dejean, les esprits, que la situation politique locale avait échauffés⁴, se calmèrent. Le décret de Bayonne daté du 12 juillet 1808 donna satisfaction aux vellétés indépendantistes des Landais en créant la Commission des dunes des Landes⁵ !

Le 16 août 1809, Brémontier, tuberculeux, mourait à Paris ; l'heure était venue des règlements de comptes : l'abbé Desbiey, sortant de l'ombre, dressa un véritable réquisitoire.

¹ AM La Teste (lettre du 3 nivôse an 11, non cotée).

² AM La Teste, 4 D 6.

³ Dans une lettre à Peyjehan, du 10 germinal an 11 (31 mars 1803) Brémontier mettait en cause Dubosc et songeait à le remplacer « par Mrs Eymeric et Marichon » (AM La Teste, lettre non cotée).

⁴ F. Labatut, *ouvrage cité*, p. 90-95.

⁵ Composée de l'ingénieur en chef Panay, du conservateur à Pau - Boux, Tassin, Ducourneau et Larreillet, avec Boulart comme inspecteur des travaux.

Le 30 avril 1810, dans sa lettre au médecin Jean Thore, qui allait en faire état et la commenter dans *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne*, Louis-Mathieu Desbiey multipliait les accusations contre l'ingénieur : il prétendait que son manuscrit de 1774 avait été remis à Brémontier qui l'aurait fait disparaître ; de retour d'Espagne, il aurait saisi la préfecture des Landes (Tassin ?) pour obtenir « une commission pour veiller au semis de pins sur partie des dunes de Contis » au bénéfice de son neveu et filleul Louis-Mathieu Turpin et Brémontier, mécontent du rapport Tassin, l'en aurait privé.

Si les autorités royales avec l'érection en 1818 d'un cippe en l'honneur de Brémontier sur une dune testerine, si la Société immobilière d'Arcachon avec l'inauguration, en septembre 1878, d'un buste sur une place de la Ville d'Hiver, n'ont pas retenu les allégations du chanoine Desbiey, il n'en fut pas de même dans de nombreuses publications dont les auteurs s'affrontaient pour déterminer les mérites des uns et des autres dans la fixation des dunes.

Tout à leur charge contre Brémontier qui, à leurs yeux, s'était rendu coupable de n'avoir jamais cité les travaux de ses prédécesseurs, certains se sont interrogés pour savoir pourquoi la commune de La Teste n'a jamais rendu hommage à Peyjehan jeune¹ ; ils ignoraient à coup sûr que l'inspecteur des travaux avait, au cours des turbulences révolutionnaires, dressé contre lui une grande partie de la population testerine² ; qu'après sa mort, son successeur dans les fonctions d'inspecteur, Pierre Dejean, n'avait fait qu'envenimer le climat local ! Tous ont feint d'ignorer qu'en mars 1789, pour les notables testerins, particulièrement concernés par la menace des sables et témoins privilégiés des études préliminaires et des premiers essais, « la grande épopée de la plantation des Landes »³ n'avait pas commencé avec Charlevoix de Villers⁴ mais avec l'officier de Kearney !

En 1942, avec son *Histoire des dunes maritimes de la Gascogne*, Pierre Buffault « acheva de remettre Brémontier à sa vraie place, celle d'un administrateur efficace plutôt que d'un inventeur de génie ». L'affaire est-elle entendue ? Ne peut-on pas restituer à Brémontier la gloire que lui ont accordée Louis XVIII et le conseil d'administration de la Société immobilière d'Arcachon ? Et enfin rechercher « l'inventeur de génie » de la fixation des dunes – ne serait-ce pas l'énigmatique officier de marine de Kearney ? - en tenant compte, non pas de la diatribe de Louis-Mathieu Desbiey contre Brémontier mais du jugement passé sous silence des notables testerins de 1789.

¹ Ainsi dans *Coup d'œil sur les dunes mobiles* : « ... Quant à Peyjehan jeune, auteur absolu de la conquête définitive remportée sur les dunes, personne ne s'est préoccupé de lui reconnaître la moindre part de gloire dans le triomphe, ni le gouvernement, ni la ville de La Teste, ni celle d'Arcachon, ni Brémontier, Brémontier surtout qui lui devait tant... »

² F. Labatut, *La révolution à La Teste (1789-1794)*, édition SHAA, Arcachon, 1988, p. 83 et ss.

³ Wikipédia – Article Louis-Roger Charlevoix de Villers.

⁴ Catherine Bousquet-Bressolier (Laboratoire de géomorphologie de l'EPHE), *Expériences physiocratiques dans le bassin d'Arcachon (1750-1776)* : « ... Avec Charlevoix de Villers commence la grande épopée de la plantation des Landes car il aura l'idée de techniques de semis et d'amélioration du drainage que reprendra à son compte Brémontier à qui revient ordinairement tout le bénéfice de la création du paysage landais actuel. »